



Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE ARRETE AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N° 142/2026

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Georges-sur-Eure,
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
Vu la demande de Monsieur NAINVILLE Louis domicilié au 3 bis Grande Rue Mérobert à Saint-Georges-sur-Eure, sollicitant l'autorisation de stationner une benne de 30m³ sur le domaine public au droit de son domicile, du lundi 29/06/2026 au vendredi 10/07/2026.
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les précautions utiles à la sécurité concernant ce stationnement,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement d'une benne de 30m³ pour végétaux est autorisé au niveau du 3 bis Grande Rue, du lundi 29/06/2026 au vendredi 10/07/2026.

Article 2 : Le bénéficiaire est en charge de mettre en place la signalisation : un panneau avertissant les automobilistes et un autre avertissant les piétons. Le débordement sur la voie de circulation d'environ 50 centimètres de la benne ne devra pas empêcher le passage de tous les véhicules y compris ceux des services de secours et des riverains.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par l'affichage en mairie.

Article 4 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié, conformément aux dispositions de l'article L 122-29 du code des communes :

- Monsieur NAINVILLE Louis - Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure - Monsieur le Commandant de Gendarmerie de THIVARS

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,
Le 15 juin 2026

M. Le Maire
Jacky GAULLIER

